

Cimetières

La commune dispose de 2 cimetières :

- Ancien cimetière : rue du Village – Autour de l'Eglise
- Nouveau cimetière : rue des Champs Flûtets

Conditions

La sépulture dans les cimetières de la commune est réservée :

- Aux personnes décédées sur son territoire, quel que soit leur domicile (indigents) ;
- Aux personnes domiciliées sur son territoire, alors même qu'elles seraient décédées dans une autre commune ;
- Aux personnes (ou ayant droit) non domiciliées dans la commune mais possédant une sépulture achetée au moment où elles remplissent les conditions ;
- Aux personnes domiciliées à Châlons-en-Champagne aux limites de la RD 977 et de la pénétrante urbaine ;
- Aux personnes Françaises établies hors de France.

Règlement

Pour consulter le règlement intérieur cliquez [ici](#) (insérer règlement)

Tarifs

Concessions trentenaires dans les cimetières : 161,00 €

(les tarifs sont révisables annuellement par une délibération)

Columbarium et Jardin du Souvenir

Conditions

Le columbarium et le jardin du souvenir édifiés dans l'enceinte du nouveau cimetière sont mis à la disposition des familles ayant eu recours à la crémation de leur défunt, pour déposer les cendres des personnes incinérées qui sont :

- Décédées sur le territoire de la commune de Compertrix, quel que soit leur domicile ;
- Domiciliées dans ladite commune, alors qu'elles seraient décédées dans une autre commune ;
- Aux personnes domiciliées à Châlons-en-Champagne aux limites de la RD 977 et de la pénétrante urbaine ;
- Non domiciliées à Compertrix mais qui ont droit à une sépulture de famille ;
- Tributaire de l'impôt foncier.

Règlement

- Pour consulter le règlement intérieur cliquez [ici](#) (insérer règlement)

Tarifs

- Case enterrée trentenaire de 1 à 4 urnes : 522,00 €
- Case au monument trentenaire de 1 à 4 urnes : 990,00 €